

# L'éducation sociale dans le solidarisme de Léon Bourgeois

Hervé Defalvard  
Université Paris-Est Marne-la-Vallée (Upem)

---

Résumé : Face à la question sociale du XIXe siècle, l'éducation a été mise en avant comme le remède. De manière particulière s'est développée au tournant du XXe siècle toute une réflexion sur « l'éducation sociale ». Notre étude aborde les nombreuses facettes qu'elle revêt dans le solidarisme de Léon Bourgeois. Son objet n'étant pas moins que celui de toute « la science sociale », l'éducation sociale s'y révèle d'abord comme l'enseignement de sa doctrine, basée sur le principe de « l'individu associé », puis comme la science appliquée des « institutions de l'éducation sociale » à tous les âges de la vie de l'enfance à l'âge adulte en passant par l'adolescence. Enfin, en reposant sur l'éducation sociale, le solidarisme apparaît comme une troisième voie qui, en refusant le libéralisme, ne lui substitue pas pour autant la révolution violente du collectivisme. Toutefois, le solidarisme de Léon Bourgeois laisse dans un angle mort la question des rapports de force et des luttes nécessaires pour fonder cette troisième voie en paraissant se suffire « d'une révolution morale ».

Mots-clés : Éducation sociale ; Solidarisme ; L'individu associé ; Institutions

Abstract: *Social Education in Solidarism of Léon Bourgeois* In response to the social question of the 19th century, education was highlighted as the remedy. In a special way, at the turn of the 20th century, a reflection on “social education” developed. Our study deals with the many facets of it in the solidarism of Léon Bourgeois. Since its object is no less than that of all «social science», social education is revealed first as the teaching of its doctrine, based on the principle of «the associated individual», then as the applied science of “social education institutions” at all ages from childhood through adolescence to adulthood. Finally, solidarism, based on social education, appears as a third way which, by refusing liberalism, does not replace it by the violent revolution of collectivism. However, this third leaves in a blind spot the question of the balance of power and the struggles necessary to found this third way by appearing to be enough «of a moral revolution».

Key-words: Social Education ; Solidarism ; The associated individual ; Institutions

---

## Introduction

Face à la question sociale dont Donzelot<sup>1</sup> situe l'émergence en France à la révolution de 1848, l'éducation s'impose, dans la seconde moitié du XIXe siècle, comme la solution. Au point

---

1 Donzelot J., *L'invention du social : essai sur le déclin des passions politiques*, Fayard, Éditions du Seuil, 1984 ; éd. poche coll. « Points essais », 1994.

que cette période a été qualifiée par Zeldin « d'âge de l'éducation »<sup>2</sup>. Pour ne citer que l'auteur au centre de notre étude, Léon Bourgeois, ce dernier écrit ainsi dans son rapport au Congrès d'Éducation sociale de 1900, que « le problème social est, en dernier mot, un problème d'éducation. C'est la pensée première et ce sera la conclusion de notre Congrès »<sup>3</sup>.

Quant au terme d'éducation sociale, il explose à la toute fin du XIXe siècle entre 1895 et 1900, connaissant diverses déclinaisons selon les courants doctrinaires qui la promeuvent. Laot<sup>4</sup> en distingue trois : le solidarisme de Léon Bourgeois, le catholicisme social avec notamment Marc Sangnier animateur du *Sillon* et, enfin, le courant des promoteurs laïcs des universités populaires.

Nous nous intéresserons dans cet article à l'éducation sociale telle qu'elle s'insère dans le solidarisme de Léon Bourgeois. Si le solidarisme fut un mouvement de pensée beaucoup plus large<sup>5</sup>, s'imposant même comme la doctrine de la IIIe République radical-socialiste, nous souhaitons ici le circonscrire aux seuls apports de Léon Bourgeois afin de cerner les modalités sous lesquelles l'éducation sociale, à ses yeux, contribue à la résolution de la question sociale. Alors que l'éducation sociale recouvre à cette époque une palette de buts différents comme le note Laot, répartis entre « éduquer à la démocratie, éduquer à la solidarité, diffuser la doctrine du solidarisme, voire parfois dispenser un enseignement de sociologie »<sup>6</sup>, cela n'en fait pas pour autant chez Léon Bourgeois en tout cas « une vaste catégorie qui englobe à peu près tout et n'importe quoi »<sup>7</sup>.

Nous aborderons l'éducation sociale dans la pensée de Léon Bourgeois en suivant les deux grands volets de son solidarisme : celui de sa doctrine générale développée principalement dans son ouvrage *Solidarité* publié pour la première fois en 1896, et celui de ses applications sociales qui firent l'objet de ses nombreux discours avant et, surtout, après la publication de *Solidarité*<sup>8</sup>. Cela nous conduira à une étude de l'éducation sociale chez Léon Bourgeois en quatre actes. Dans le premier, nous montrerons que l'éducation sociale renvoie d'abord chez Léon Bourgeois aux principes de sa doctrine solidariste et, plus fondamentalement, à son principe premier, celui de l'individu associé. Dans un deuxième acte, nous déclinons les différentes

---

2 Zeldin T., *Histoire des passions françaises*, Édition Recherche, 1978, 1973 pour l'édition anglaise. Zeldin ajoute que cet âge est aussi celui des « illusions éducatrices », 1993 (Tome II, Orgueil et intelligence, p. 234).

3 Bourgeois L., dans *Solidarité*, Annexe 1, 3e édition, Librairie Armand Colin, 1902. Quelques années plus tôt, lors d'un discours au Congrès de la Ligue de l'enseignement, Bourgeois déclarait déjà : « Messieurs, nous ne répéterons jamais assez que le problème social est, quoi qu'on fasse, le problème de l'éducation », *L'œuvre de l'éducation civique et sociale*, dans *L'éducation de la démocratie*, 1904, p. 184

4 Laot F., « Apprendre dans les collectifs solidaires. Le cas de l'éducation sociale des adultes en France à la fin du 19e siècle », *Savoirs*, 9, 2005, p. 87-104.

5 Audier S., *La pensée solidariste. Aux sources du modèle social républicain*, Puf, 2010 ou D'Hombres E., *Du solidarisme à l'économie sociale et solidaire*, *Chronique sociale*, 2015.

6 *Op. cit.*, p. 192.

7 *Op. cit.*, p. 192.

8 Il ne faut pas avoir une vision figée du solidarisme qui, y compris chez Léon Bourgeois, est une pensée en mouvement liée notamment aux nombreuses discussions auxquelles ce dernier prit part, même si ici nous ne mentionnerons que peu ses évolutions.

applications sociales de l'éducation sociale, qui se distribuent aux trois âges de l'enfance, de l'adolescence et de la vie adulte. Pour chacune de ses applications, nous retrouverons, à leur base, le principe premier du solidarisme. Dans le troisième acte, nous présenterons quelles sont les conditions, selon Léon Bourgeois, du succès des « institutions d'éducation sociale ». Enfin, dans un quatrième et dernier acte, nous reviendrons sur le type de réponse que « la science de l'éducation sociale » apporte aux yeux de Léon Bourgeois à la question sociale, en nous arrêtant plus longuement à sa dimension économique. Notre conclusion fera un bilan visant à éclairer la manière de répondre aujourd'hui au problème social de notre époque.

## L'éducation sociale et les principes du solidarisme

Dans son volet premier, l'éducation sociale n'est autre que l'enseignement du solidarisme et de ses principes :

L'éducation sociale enseignera donc les lois de la solidarité naturelle ; elle montrera comment ces lois ont constitué, à la charge de chacun des hommes, une obligation née de tous les travaux et de tout l'effort des autres hommes, obligation qui doit être acquittée par chacun, dans la mesure de ses forces et de l'usage qu'il fait du fonds commun, dans chacun des actes de sa vie sociale. Elle se donnera pour objet d'amener la volonté de chacun d'eux à contracter toujours, en tenant compte de ces faits de solidarité, c'est-à-dire à réaliser en somme la solidarité contractuelle, liquidation, pourrions-nous dire, des injustices de fait qui ont résulté de la méconnaissance de la solidarité naturelle<sup>9</sup>.

L'étude de l'éducation sociale chez Léon Bourgeois suppose de déplier les principes de sa doctrine solidariste pour, dans un second temps, indiquer comment elle s'y insère.

### *Le principe premier de l'individu associé*

Léon Bourgeois développe les principes de sa doctrine dans *Solidarité*, petit ouvrage par sa taille mais dont la rigueur et la portée de ses idées en firent dès sa publication un événement. En lien avec la pensée organiciste de son époque, Léon Bourgeois mobilise la méthode scientifique pour montrer que la solidarité est un fait naturel qui concerne aussi bien les systèmes physiques, biologiques qu'humains. L'observation de tous ces systèmes montre qu'ils sont composés d'éléments interdépendants, c'est-à-dire solidaires les uns des autres. A cette époque, la notion de solidarité n'est pas assignée à l'aide aux plus démunis, qu'il s'agisse des personnes en situation de handicap ou des migrants par exemple, comme elle l'est devenue au travers de sa représentation néolibérale où seuls les faibles ont besoin pour s'en sortir de solidarité assimilée à de l'assistance. Pour autant, son organicisme ne conduit pas à un réductionnisme physicaliste ou biologique. Car Léon Bourgeois accorde une spécificité aux systèmes humains, à l'association humaine pour reprendre le concept générique qu'il utilise pour les désigner ; celle de développer pour les individus qui les composent une conscience du bien et du mal qui revient toujours, nous dit-il, à une conscience du juste.

---

<sup>9</sup> Rapport au Congrès d'Éducation sociale, dans *Solidarité*, *Op. cit.*, p. 184-185.

Il en découle pour les individus, au sein des systèmes humains, des comportements qui sont gouvernés par deux raisons d'agir : par intérêt matériel et par intérêt moral. Si j'insiste sur ce point<sup>10</sup>, c'est qu'il est le plus souvent négligé par les commentaires du solidarisme de Léon Bourgeois. En effet, qu'il s'agisse de ceux d'hier au moment de sa publication ou de ceux d'aujourd'hui lors de sa redécouverte, le solidarisme est présenté au travers de deux concepts de base : la dette sociale et le quasi-contrat. Certes, ils fabriquent bien l'armature de base du solidarisme de Léon Bourgeois. Le premier notamment qui retint tant les discussions à partir de la formule posée sous la forme d'un principe universel par Léon Bourgeois dans *Solidarité* : « l'homme naît débiteur de l'association humaine ». Et d'où il suit le principe du quasi-contrat selon lequel l'homme est dans l'obligation de payer sa dette de « chacun envers tous » avant ou afin d'accéder à sa liberté. Le terme, tiré du code civil, de quasi-contrat indique une obligation particulière qui n'est pas fondée sur un contrat entre individus, comme dans le cas du contrat de société ou du Contrat social de Rousseau selon les exemples pris par Léon Bourgeois, mais sur la préséance de l'association sur les individus. C'est pourquoi et la dette sociale et le quasi-contrat ne dévoilent leur signification dans le solidarisme de Léon Bourgeois que dans la perspective d'un principe premier, celui de l'individu associé.

Ce principe de l'individu associé joue un double rôle dans le solidarisme de Léon Bourgeois, le rôle de critique du libéralisme et le rôle de fondation :

« Mais ces libertés des individus ne sont pas des forces indépendantes les unes des autres ; les hommes sont, non des êtres isolés, mais des êtres associés »<sup>11</sup>.

Même si Léon Bourgeois le développe moins longuement, son principe de l'individu associé s'oppose également à « l'État isolé » :

« En détruisant la notion abstraite et à priori de l'homme isolé, la connaissance des lois de la solidarité naturelle détruit du même coup la notion également abstraite et à priori de l'État, isolé de l'homme et opposé à lui comme un sujet de droits distincts ou comme une puissance supérieure à laquelle il serait subordonné »<sup>12</sup>.

A la manière du mutuellisme de P.J. Proudhon ou du coopératisme de Ch. Gide, quoique différemment, le solidarisme participe de ces troisièmes voies de l'époque, ni libérale, ni collectiviste. L'entrée par l'éducation sociale est alors une bonne manière de montrer l'agencement de cette troisième voie, de sa doctrine générale comme de ses applications sociales.

---

10 Defalvard, H., « Équilibre général concurrentiel avec altruisme et quasi-contrat », dans d'Hombres E., *Op. cit.*, p. 103-119.

11 *Solidarité*, p. 99-100.

12 *Solidarité*, p. 87.

*L'éducation sociale et le devenir être social*

Peu après la publication de *Solidarité*, où le terme d'éducation sociale n'a pas d'occurrence<sup>13</sup>, Léon Bourgeois demande aux membres du Comité de la Jeunesse Républicaine qui l'ont sollicité pour faire une conférence, de prendre pour sujet de celle-ci « l'éducation sociale ». Elle devint le titre de sa conférence à l'Union de la Jeunesse Républicaine qu'il donna le 16 mai 1897 à la Sorbonne<sup>14</sup>. C'est sans doute dans ce texte que Léon Bourgeois expose le plus longuement le lien de l'éducation sociale à la doctrine solidariste.

S'adressant aux membres de la Jeunesse Républicaine, faisant sans doute écho à leur jeune âge, il commence par leur dire que « l'éducation sociale, c'est la préparation à la vie sociale »<sup>15</sup>. Ajoutant que les moyens de la répandre dans ce pays supposent « une doctrine commune qui inspirera les membres de la société contemporaine ». S'interrogeant devant eux sur celle-ci, il précise que la religion, devenue une affaire individuelle sous le principe de laïcité de la République, ne peut plus offrir cette doctrine commune. Non, le chemin qui y conduit, celui-là même qu'il a suivi dans *Solidarité*, c'est celui « de la méthode scientifique et de l'intérêt moral ». Alors, en suivant ce chemin, apparaîtra l'idée de base sur laquelle se fonde la doctrine commune et que devra enseigner l'éducation sociale :

« L'homme seul n'existe pas ; l'homme est dans la nature un associé. Il est le dépositaire d'un héritage dont il doit incessamment compte à la société »<sup>16</sup>.

La première partie du chemin - de la citation - établit, par la méthode scientifique, ce qui est et donc peut être observé : à savoir, l'individu associé. La seconde partie du chemin - et de la citation aussi - fait intervenir ce qui doit être, le paiement de la dette à travers un quasi-contrat social. L'une des grandes ambitions du solidarisme de Léon Bourgeois est de tenir ensemble la raison et le devoir, la science et la morale. Pour cela, il distingue autant qu'il imbrique deux ordres de l'association : l'association de fait, qui existe tel un *fait naturel* et l'association de droit, telle qu'elle devrait-être en vertu d'un idéal commun<sup>17</sup>. Tout l'enjeu de l'éducation sociale est dans la possibilité qu'elle contient de faire converger les individus de l'association de fait vers la réalisation de l'idéal de justice à travers leur attachement commun à un intérêt moral partagé. Souvent, pour distinguer ces deux ordres de l'association, Léon Bourgeois parle pour la première « d'association égoïste » et pour la seconde « d'association solidaire »<sup>18</sup>. Si comme il l'écrit on connaît depuis longtemps « l'association égoïste » et la solidarité qui lui est propre, il con-

---

13 L'absence de toute référence à l'éducation sociale dans *Solidarité* semble, au regard de l'importance de cette notion dans l'œuvre de Léon Bourgeois, soulever un paradoxe. Ce dernier n'est qu'apparent. D'une certaine manière, en effet, l'éducation sociale prend chez Léon Bourgeois le relais de sa doctrine solidariste avec la double mission de l'enseigner, d'une part, et surtout de la mettre concrètement en application, d'autre part.

14 Dans Bourgeois L., *La politique de la prévoyance sociale*, vol 1., La doctrine et la méthode, Eugène Fasquelle éditeur, 1914, p. 65-73.

15 *Ibid.*, p. 66.

16 *Ibid.*, p. 66.

17 Voir Bourgeois L., *Le problème social, dans La politique de la prévoyance sociale*, vol. 1, 1914, p. 16.

18 Voir par exemple son discours de clôture du Congrès d'Éducation sociale de 1900, dans *Solidarité*, *Op. cit.*, p. 232-243.

vient de faire advenir par les voies multiples du progrès social, l'association solidaire, celle d'une solidarité ouverte à tous les humains.

Mais quel est cet intérêt moral censé nous mettre en chemin vers l'association solidaire ? Il va le préciser à son jeune public en s'en tenant à l'essentiel :

« Un savant a dit : le mal c'est la douleur d'autrui. J'ai presque envie de m'en tenir là. Avoir presque constamment présente à l'esprit la douleur d'autrui, songe qu'à l'heure où l'on est heureux, d'autres ne le sont pas, et se proposer cette tâche de prendre quelque chose sur son bonheur personnel pour diminuer la douleur et le malheur des autres, je réduirais bien volontiers toute la morale à cela »<sup>19</sup>.

En reprenant le sens très précis que S'en<sup>20</sup> donne à ce terme dans « l'idiote rationnel », c'est là la morale de l'engagement. Ce chemin de l'éducation sociale n'est pas rien puisqu'il passe selon Léon Bourgeois par une « révolution » :

« Ainsi l'éducation sociale a pour but de créer une doctrine commune entre les esprits, un lien social entre les volontés et les actes des membres de l'État. Il faut que chacun des hommes devienne un être social. C'est toute une révolution morale. Et elle est bien loin d'être accomplie. Mais c'est déjà quelque chose d'avoir marqué nettement le chemin par lequel elle peut s'accomplir »<sup>21</sup>.

Si l'éducation sociale passe par l'enseignement de la doctrine solidariste, cet enseignement est très insuffisant à produire cette « révolution morale », d'où son appel à la Jeunesse Républicaine :

« Il ne suffit pas d'enseigner ces principes avec méthode ; il faut encore votre exemple et votre action. Ne comptez pas sur l'État. Il lui appartient sans doute de faire pénétrer ces idées et ces principes dans son enseignement public et dans ses lois. Mais il faut d'abord que l'opinion publique, qui impose toujours sa volonté au législateur, soit elle-même pénétrée de la nécessité de ces lois. Pour cela, aidez, soutenez, développez toutes ces œuvres de prévoyance, d'assurances, de mutualité, toutes ces associations où vous trouverez exprimée, réalisée l'idée sociale toutes celles qui veulent réunir et non pas diviser les hommes »<sup>22</sup>.

Cette citation contient deux lignes de différenciation qui interviennent de manière centrale dans le solidarisme et, en conséquence, pour l'éducation sociale. La première distingue l'État et le peuple ou la société civile. Contre « l'État isolé », qui imposerait au peuple une raison d'être qui lui serait propre, cette première ligne indique la préséance de la société civile, qui laisse néanmoins à l'État une place essentielle dans la réalisation de l'éducation sociale, celle de son enseignement public et de ses lois. Mais une place insuffisante selon la seconde ligne de différenciation qui sépare l'enseignement et la raison, d'un côté, et l'action, les œuvres et le sentiment, de l'autre. En effet, pour Léon Bourgeois, c'est seulement par la mise en action et le

---

19 *Op. cit.*, p. 70.

20 Sen A., *Ethique et économie* (1987), PUF, 1993.

21 *Ibid.*, p. 72.

22 *Ibid.*, p. 71.

sentiment qui s'en dégage pour celles et ceux qui y participent que l'éducation sociale produit un changement des conduites. D'où l'importance cardinale à ses yeux des œuvres de l'éducation sociale vers lesquelles nous nous tournons maintenant.

### Les trois catégories d'éducation sociale

En nous appuyant sur les discours de Léon Bourgeois consacrés à l'éducation sociale, nous en proposons une classification en trois catégories, qui renvoie aux trois âges pour lesquels ses applications sociales sont imaginées et réalisées. La première se rapporte à celles de l'enfance « à et autour de l'école » qui est obligatoire jusqu'à douze ans et s'y arrête le plus souvent ; la deuxième concerne leur continuation après l'école durant l'adolescence bornée par l'entrée au service militaire (et donc réservée aux garçons essentiellement). Enfin, la troisième renvoie aux réalités de la vie professionnelle à l'âge adulte. Pour chacune de ces catégories, lorsque Léon Bourgeois les présente et les discute, il prend soin de toujours les ordonner au principe premier de son solidarisme.

#### *L'éducation sociale « à et autour de l'école »*

Selon l'expression même de Léon Bourgeois, cette première catégorie des applications de l'éducation sociale concerne les enfants « à et autour de l'école ». Car, en effet, comme on le verra, leurs mises en œuvre dépassent le strict cadre scolaire. Léon Bourgeois les aborde le plus longuement dans sa conférence aux instituteurs et institutrices de la Seine faite au musée social le 5 mai 1900 et intitulée *L'éducation sociale et l'école primaire*<sup>23</sup>.

Comme la mise en place de l'éducation sociale « à et autour de l'école » a pour fantassin les institutrices et les instituteurs, Léon Bourgeois pour la définir commence par la distinguer de l'éducation civique et morale déjà dispensée dans les écoles primaires. Pour ce faire, il la rattache au principe premier du solidarisme :

« L'éducation sociale considère aussi l'ensemble des droits et des devoirs des hommes, mais elle n'étudie plus l'homme comme un « individu », c'est-à-dire comme un être isolé (objet de l'éducation morale). Pour l'éducation sociale, il est l'associé d'autres associés, et c'est en cette qualité nouvelle qu'il faut l'étudier, ce sont les droits et les devoirs qui découlent de cette situation qu'il s'agit de définir et d'enseigner » (...) L'école de tous a pour objet suprême de créer en chacun des hommes de demain « l'être social »<sup>24</sup>.

Et là encore, nous retrouvons l'insuffisance d'une simple éducation donnant l'intelligence de la solidarité et de ses lois ; celle-ci suppose davantage qui passe par le sentiment de son devoir pour chaque enfant :

« Il faut je le répète qu'il prenne l'habitude de considérer les autres hommes comme ses associés et non pas comme ses adversaires ou des indifférents. Et c'est bien toute une éducation à faire, que d'amener les enfants, qui tout naturel-

---

23 Dans *De La prévoyance sociale*, *Op. cit.*, p.74-92.

24 *Ibid.*, p. 76-77.

lement ne pensent qu'à leur petit être et tâchent de se développer dans le milieu, c'est-à-dire aux dépens du milieu, comme disent les physiologistes, que d'arriver à leur faire comprendre qu'ils se doivent aussi à ce milieu (..) C'est surtout une éducation difficile que de leur donner, non seulement l'intelligence, mais le sentiment de ce devoir »<sup>25</sup>.

Dans ses discours sur l'éducation sociale, Léon Bourgeois revient très souvent sur cette distinction entre l'intelligence que procure l'enseignement et le sentiment que procure la mise en situation<sup>26</sup>. La première apporte les lumières de la science qui sont insuffisantes pour transformer les pratiques alors que le sentiment vécu lui entraîne le passage à l'acte. L'éducation sociale repose alors sur un ensemble de « procédés théoriques et de procédés pratiques » de mises en situation dont une enquête diligentée pour la préparation du 1<sup>er</sup> Congrès d'éducation sociale, a cherché à connaître leur degré de mise en œuvre dans les écoles sur tout le territoire national. Ce sont les premiers résultats de cette enquête que Léon Bourgeois vient présenter lors de sa conférence aux institutrices et instituteurs de la Seine qui se sont portés volontaires pour la mise en place de l'éducation sociale dans leurs écoles.

Parmi les nombreux résultats reçus, Léon Bourgeois prend seulement quelques exemples de ces procédés au service d'une éducation sociale appliquée aux enfants :

« Les uns nous ont dit, nous faisons des leçons de solidarité ; par des lectures d'écrivains bien choisis, nous tâchons d'expliquer aux enfants le point de vue social ». Ou encore « Certains maîtres ont donné à développer de petits récits pittoresques comme celui-ci : « quels sont les services mutuels que se rendent le cordonnier et le facteur ? ». Puis « dans d'autres départements on a su tirer des leçons de faits auxquels les enfants étaient mêlés. Dans le département de la Creuse, par exemple, d'une souscription d'enfants pour assurer le service antidiphtérique de l'Institut Pasteur, et qui a produit 62 000 francs. Et cette souscription a servi à l'éducation des parents autant qu'à celle des enfants ». Enfin « voici un devoir sur la fourmi et l'éveil de la solidarité dans la fourmilière ; un autre devoir m'a beaucoup frappé. Le sujet en était : les associations, leurs bienfaits pour les agriculteurs »<sup>27</sup>.

A la lecture de ces exemples, nous constatons que si l'éducation sociale du premier âge de la vie relève d'exercices qui restent dans les murs de la classe, d'autres procédés la font sortir de la classe comme la souscription d'enfants pour le service antidiphtérique, voire le sujet sur les associations et leurs bienfaits pour les agriculteurs. C'est bien pour cela que Léon Bourgeois précise qu'elle intervient « à et autour de l'école ». Mais elle procède aussi d'une façon qui excède le strict cadre scolaire tout en restant à l'école. Celle-ci est liée à un dispositif inspiré du religieux et que Léon Bourgeois qualifie « d'examen de conscience social » :

« Pour cela, n'hésitez pas à sortir de votre rôle purement scolaire. Par des interrogations, par des exemples, accoutumez-le à faire à la fin de chaque journée son

---

25 *Ibid.*, p. 80-81.

26 Il y consacra même un Discours prononcé le 19 décembre 1911 au musée social : « l'association de la science et du sentiment dans l'œuvre sociale », dans *La politique de la prévoyance*, vol. 1, p. 53-61.

27 *Op. cit.*, p. 82 et s.



examen de conscience social. Demandez-lui Qu'est-ce que tu as fait aujourd'hui ? raconte-moi ta journée »<sup>28</sup>.

Enfin, Léon Bourgeois conseille aux institutrices et instituteurs l'éducation par la mise en contact avec les œuvres associatives :

« Eh bien, il faut se souvenir de ces deux vertus de l'association. Chaque œuvre est un faisceau qui multiplie les forces individuelles. Les œuvres sont des écoles de solidarité. Il faut les faire connaître aux enfants ; il faut les y mêler. Et il ne suffira pas de créer dans les écoles des mutualités scolaires, par exemple. Il importe aussi de donner aux élèves quelques notions de ce qui existe hors de l'école, après l'école, de les préparer à mieux comprendre ce grand mouvement de plus en plus rapide d'associations qui s'entrecroisent, se coordonnent, forment une trame de juste et volontaire solidarité et constitueront plus tard le tissu social définitif »<sup>29</sup>.

Si déjà à l'école, débordant le strict cadre scolaire, les mutualités scolaires sur lesquelles on reviendra, sont un premier contact avec cette école de la solidarité que sont les œuvres associatives, Léon Bourgeois invite à faire découvrir aux enfants toutes celles autour de l'école afin de les y « mêler », d'en faire leur « milieu de vie ». A ce propos, il mentionne l'exemple de cet instituteur qui, dans les Vosges, a été à l'initiative d'un syndicat agricole qui a permis, via l'échange mutuel des terres, de les regrouper avantageusement pour chacun des agriculteurs. L'école est ici plus qu'au milieu du village, elle est reliée au village.

#### *Les institutions de l'éducation sociale après l'école*

Devenu le président de la Ligue de l'enseignement, à la suite de Jean Macé qui la fonda en 1866, Léon Bourgeois prononce les trois discours d'ouverture de ses Congrès en 1894 à Nantes, en 1895 à Bordeaux et en 1896 à Rouen. Nous remontons donc ici un peu avant l'écriture de *Solidarité* qui, encore une fois, pour être l'ouvrage cristallisant le solidarisme de Léon Bourgeois n'en est pas moins pris dans le mouvement d'une pensée qui ne sera jamais figée. D'ailleurs, on le verra à l'aune de ses trois discours, des évolutions se marquent dans leur considération de l'éducation sociale.

Le premier discours<sup>30</sup> entre directement en résonnance avec l'appel d'avril 1894 lancé par Jean Macé et la Ligue de l'enseignement, pour une initiative privée qui, après l'âge de 12 ans, continue à accompagner l'enfant devenu adolescent :

« Afin qu'il ne perde rien de ce qu'il a appris à l'école et qu'il accroisse ce premier trésor : afin qu'il soit préparé non pas seulement à son métier, mais à la vie, et qu'il ait, vienne l'âge d'homme, acquis non seulement les connaissances, mais en-

---

28 *Ibid.*, p. 87.

29 *Ibid.*, p. 88.

30 « L'éducation des adolescents et des adultes » dans Bourgeois L., *L'éducation de la démocratie française*, 2e édition, 1904, p. 139-154.

core et surtout les forces qui lui seront nécessaires pour remplir son triple devoir et porter la triple dignité du chef de famille, du soldat et du citoyen »<sup>31</sup>.

Si l'éducation sociale à et autour de l'école était laissée à l'initiative des institutrices ou des instituteurs, pour l'éducation sociale après l'école son initiative s'adresse à tous les citoyens, parmi lesquels les enseignants et pas seulement de l'école primaire jouent et ont à jouer un rôle actif<sup>32</sup>.

« L'État, messieurs, ne peut cependant se charger de cette tâche. C'est à l'initiative privée, à la libre activité des bons citoyens qu'il appartient de l'entreprendre. Et c'est aux citoyens que s'adresse en effet la Ligue : à tous les hommes de bonne volonté, elle demande de se grouper et de s'entendre, de fonder des associations, de créer des bibliothèques, des cours, les centres de conférences, des patronages. Elle n'entend se substituer à personne, mais elle promet à tous ceux qui tenteront quelque chose, ses conseils, son concours moral et son appui matériel »<sup>33</sup>.

Nous rencontrons de nouveau cette ligne de différenciation entre « l'œuvre législative qui incombe à l'État, et l'œuvre éducatrice qui incombe à tous les bons citoyens »<sup>34</sup> dont les deux termes s'articulent : « c'est (dans une démocratie) à la loi qu'il appartient de donner les décisions, mais c'est à l'esprit public qu'il appartient de les préparer »<sup>35</sup>. Et comme pour les précédentes, les applications de l'éducation sociale après l'école sont adossées au principe premier du solidarisme qui, deux ans avant *Solidarité*, est exprimé de manière moins nette, comme s'il était encore en gestation :

« Combien peu les individus ont encore conscience de leur véritable rôle dans l'association collective ! Combien croient qu'une société est un simple groupement où chacun est exactement ce qu'il serait s'il était seul, vaut ce qu'il vaudrait s'il n'était pas associé à ses semblables ! Combien ignorent que tout ce qui constitue sa personne humaine, depuis sa santé physique, son langage, ses connaissances de tout ordre jusqu'à sa sécurité et sa fortune, n'est que la résultante du travail accumulé des générations antérieures, les produit des échanges constamment consentis entre les hommes »<sup>36</sup>.

Le discours d'ouverture du XVe Congrès de la Ligue de l'enseignement prononcé l'année suivante à Bordeaux<sup>37</sup>, apporte des éclairages supplémentaires quant aux applications de l'éducation sociale après l'école. D'une part, en indiquant qu'elles s'adressent plus aux adolescents qu'aux adultes et, d'autre part, en montrant que « le patronage démocratique » qui les abrite doit se faire en lien avec les applications de l'âge précédant.

---

31 *Ibid.*, p. 142. Nous avons ici la confirmation que cette deuxième catégorie des applications de l'éducation sociale les réserve très largement aux jeunes hommes.

32 Voir Bourgeois L., « Le lendemain de l'école », dans *L'éducation de la démocratie française*, p. 206.

33 *Ibid.*, p. 143-144.

34 *Ibid.*, p. 152.

35 *Ibid.*, p. 144.

36 *Ibid.*, p. 152-153.

37 « L'œuvre de l'éducation civique et sociale » dans *L'éducation de la démocratie française*, *Op. cit.*, p. 155-181.

En effet, l'âge de l'adolescence délimitée entre la borne de l'école obligatoire jusqu'à douze ans et l'entrée au service militaire à vingt et un ans, revêt des enjeux éducatifs tout à fait particuliers et très en lien avec l'une des facettes du « problème social », la délinquance juvénile :

« On a justement signalé la progression redoutable des infractions aux lois commises par les mineurs. Le péril augmente pour eux à mesure que la transformation économique des sociétés s'accomplit. Le travail industriel disperse la famille ; les facilités de communication multiplient et décentralisent à l'infini les occasions d'entraînement ; l'extrême luxe se fait le pire conseiller de l'extrême misère ; on veut vivre vite, jouir aussitôt ; la lutte pour l'existence commence aux années d'apprentissage pour se poursuivre avec toujours plus de hâte et d'âpreté. Qui peut ensuite s'étonner du triste bilan des statistiques pénales ? »<sup>38</sup>.

Dans bien de ses aspects, nous pourrions aujourd'hui faire un constat similaire pour ceux de nos adolescents que nous qualifions de « décrocheurs » du système scolaire et qui sont aujourd'hui une partie de notre problème social. Sauf qu'à l'époque le stigmate n'est pas celui de vivre dans les quartiers politiques de la ville mais de faire partie du grand nombre de la jeunesse populaire. Et la réponse qui lui est alors apportée concerne un réagencement par le patronage de leur milieu de vie, qui est celui de toute la classe populaire ou prolétaire. Et là encore, les cours du soir et leur enseignement, aussi utiles soient-ils n'y suffisent pas, car ils ne sont :

« qu'une partie de l'entreprise, le point de départ. Il faut plus encore, il s'agit non seulement d'un enseignement intellectuel mais d'un entraînement moral et social de l'adolescence et pour produire cet entraînement, il faut une action continuelle, un groupement permanent, tout un réseau d'aides, d'appuis, de concours, d'échanges de sympathies et de services, ce que la famille donne aux plus heureux, une atmosphère saine et fortifiante, et, pour dire plus encore, un milieu, un milieu moral, civique et social (...) C'est ce milieu que nous voulons créer grâce aux Associations de patronage (...) une petite maison commune »<sup>39</sup>.

Léon Bourgeois inscrit alors ce patronage de l'adolescence dans la continuité des actions destinées aux enfants « dans et autour de l'école », qui établissent :

« entre les élèves par des Associations de jeux, d'exercice, d'épargne, de mutualité, l'habitude du lien social (...) puis l'âge scolaire passé maintenir ces groupements et ces liens, faire que les anciens élèves se considèrent comme les débiteurs volontaires de l'école, offrir dans ce but au jeune homme ou à la jeune fille les livres d'une bibliothèque, les objets d'études d'un petit musée, les distractions d'une promenade ou d'un jeu en commun »<sup>40</sup>.

Léon Bourgeois parle « de petites Sociétés locales dont chaque membre prendra conscience de sa place dans l'organisme de la cité et comprendra quel est l'échange de services d'où

---

38 *Ibid.*, p. 158.

39 *Ibid.*, p. 176-177.

40 *Ibid.*, p. 177-178.

sort incessamment le développement de la civilisation (...) ce que nous appelons à la Ligue *le patronage démocratique de la jeunesse française* »<sup>41</sup>.

Enfin, dans son troisième discours au XVI<sup>e</sup> Congrès de la Ligue de l'enseignement l'année suivante à Rouen le 6 août 1896<sup>42</sup>, Léon Bourgeois apporte une précision supplémentaire à sa pensée de l'éducation sociale en introduisant les « institutions d'éducation sociale ». Cette précision fait suite à un bilan de l'appel d'avril 1894 en matière de cours du soir. Entre 1894 et 1895, en une année donc, les cours du soir pour les garçons ont doublé, passant de 7 322 à 13 950 avec 400 000 inscrits environ et 270 500 adolescents et adultes ayant suivis régulièrement les cours du soir, trois fois par semaine. Pour les jeunes filles, on est passé de 966 à 1 800. Observant le retard du point de départ, Léon Bourgeois indique que « il faudra trouver le moyen de mettre à portée de la jeune femme cette éducation complémentaire que nous donnons au jeune homme. Nous ne devons pas désespérer puisque dès la première année nous avons réussi à doubler les résultats »<sup>43</sup>. Sur cette année on dénombre alors 18 500 instituteurs qui ont fait un cours trimestriel pour les adolescents alors « qu'ils ne savaient pas s'ils auraient la moindre rémunération et que nous ne savons toujours pas si nous obtiendrons le relèvement de crédit nécessaire pour rémunérer les services rendus par ces modestes et si utiles fonctionnaires »<sup>44</sup>.

Après ce bilan optimiste, Léon Bourgeois revient une nouvelle fois sur la différence entre l'enseignement intellectuel des cours du soir et d'autres œuvres qui sont alors qualifiées « d'institutions d'éducation sociale » :

« Il est maintenant en dehors des cours et des conférences d'autres œuvres dont s'occupe la Ligue et qu'elle se propose de développer : ce sont les institutions d'éducation sociale. Les cours, les conférences contribuent certainement à l'éducation mais ce sont surtout des organes d'instruction. C'est pourquoi, autour d'eux, il faut qu'il y ait un ensemble d'associations qui se proposent moins l'instruction populaire que l'éducation sociale »<sup>45</sup>.

Par rapport à notre typologie, les institutions d'éducation sociale apportent une différence : elles sont celles qui prolongent l'instruction, dispensée aussi bien à l'école que dans les cours du soir. Certaines d'entre elles nous font donc revenir autour de l'école, comme c'est le cas des mutuelles scolaires :

« Au nombre de ses institutions bienfaisantes, je veux placer en première ligne les Mutualités scolaires qui à Rouen (où se tient le XVI<sup>e</sup> Congrès de la Ligue de 1896) comptent 2 500 enfants associés à cette œuvre d'intérêt général alors que dans le XIX<sup>e</sup> arrondissement de Paris, sous l'action de Monsieur Cavé, un autre collègue de la Ligue, 2 800 livrets ont été délivrés aux enfants associés, qu'il a été

---

41 *Ibid.*, p. 178.

42 « Le lendemain de l'école », dans *L'éducation de la démocratie française*, *Op. cit.*, p. 182 – 224.

43 *Ibid.*, p. 192.

44 *Ibid.*, p. 205.

45 *Ibid.*, p.195.

donné 70 000 francs de secours sous forme de secours mutuels, d'assistance pour maladie »<sup>46</sup>.

Ensuite Léon Bourgeois présente avec grand intérêt une institution d'éducation sociale qui se situe à cheval entre l'enfance et l'adolescence :

« A côté de ces Mutualités scolaires, s'est développé un certain nombre d'Associations d'élèves et d'anciens élèves. C'est là une forme bien intéressante de l'association que je voudrais voir se développer en France pour le plus grand bien de l'action sociale. Il y en a 622 en France (...) Ces Associations ont ce mérite et cet intérêt particulier qu'elles mettent véritablement en œuvre l'idée de solidarité et de fraternité entre les enfants élevés ensemble et les enfants élevés non pas à la même date mais successivement dans un même lieu et entre lesquels il doit toujours exister une sorte de lien moral. Par elles, se réalise, entre tous leurs associés, la grande idée de la famille sociale. Les organisateurs de ces associations ont été très ingénieux : jeux, sports, mutualité, orphéons, fanfares, ils se sont appliqués à réunir tout cela pour intéresser tous leurs membres »<sup>47</sup>.

Enfin, viennent les institutions d'éducation sociale après l'école sous la forme du patronage scolaire dont l'enjeu social est de tisser « un milieu de vie » dans lequel, après l'âge de l'école, l'adolescent continue à construire son chemin vers l'âge adulte :

« Voici encore une belle institution, mais il faut que nous soyons modestes : ce n'est pas nous qui l'avons inventée, ce sont nos adversaires : ce sont eux qui ont inventé ces établissements que l'Église protège (...) Il est bien juste que nous groupions autour de nos écoles laïques tous ceux à qui nous avons donné l'instruction primaire. Il faut que nous donnions à notre enfant les mêmes avantages que possède celui qui sort des mains de nos adversaires. Nous ne voulons pas que cet enfant se trouve dans une situation plus difficile qu'un autre pour faire son apprentissage et pour avoir la confiance de la maison dans laquelle il sera employé. Il faut créer des patronages. (...) Qu'est-ce qu'un patronage scolaire : c'est tout ce qui peut être utile à l'enfant : cela peut être des conférences, des jeux, une fanfare, un orphéon, une société de gymnastique, c'est tout ce qui retiendra l'enfant, tout ce qui l'habitue à se solidariser, à mettre en pratique les grands principes de mutualité et de fraternité. Nous en avons fondé 103 en France. Ce n'est pas énorme. Mais c'est toujours un commencement »<sup>48</sup>.

#### *L'éducation sociale à l'âge adulte de la vie professionnelle*

Dès l'école primaire, l'un des enjeux de l'éducation sociale, on l'a vu, est de permettre aux enfants de découvrir les différentes associations qui se créent et prospèrent autour de leur école, de les y « mêler ». C'est la première manière pour ces associations, par l'exemple qu'elles représentent, de participer à l'œuvre d'éducation sociale comme le souligne souvent Léon Bourgeois et, en particulier, dans son rapport au Congrès d'éducation sociale de 1900 :

---

46 *Ibid.*, p. 196.

47 *Ibid.*, p. 198.

48 *Ibid.*, p. 198-201.

« L'œuvre de cette éducation est rendue facile par les exemples récents, et chaque jour plus nombreux, que le grand mouvement de la mutualité, de la coopération et de l'action syndicale nous met sous les yeux. Un certain nombre de sociétés se sont formées volontairement, qui tendent à réaliser entre leurs membres, d'une façon plus ou moins complète, les lois de la solidarité. Plusieurs seront étudiées ici, et l'un des objets du Congrès est précisément de discuter quels sont, parmi les divers types de sociétés actuellement existantes, mutualités, syndicats, coopératives, etc., ceux qui se rapprochent le plus du véritable but »<sup>49</sup>.

Deux remarques au sujet des associations en tant qu'œuvres de solidarité. D'une part, leur contour n'est pas celui actuel de l'association loi 1901 puisqu'il intègre aussi les mutuelles, les coopératives. A l'époque, comme pour tout le XIXe siècle, l'association est le terme générique pour désigner une autre manière de faire que celle de la concurrence et du seul intérêt privé, promus par le libéralisme. Mais ce contour est aussi plus large que le périmètre de l'économie sociale et solidaire actuelle puisqu'il intègre les syndicats. D'autre part, toutes ces associations se rapprochent plus ou moins du « but véritable », celui de « l'association solidaire » dont la solidarité ouverte relie chacun avec tous.

Ces associations participent d'une deuxième manière aux œuvres d'éducation sociale : plus seulement par l'exemple qu'elles constituent pour celles et ceux qui les découvrent autour ou après l'école, mais par l'apprentissage qu'elles ont permis de réaliser à ceux qui les ont créées. Nous prendrons le cas des coopératives de production auxquelles se rapporte Léon Bourgeois dans son discours de juin 1896 pour le congrès de la chambre consulaire des associations ouvrières de production<sup>50</sup>, qui fête alors son centième adhérent :

« En même temps que ces avantages matériels, l'éducation intellectuelle et morale de chacun s'élève. L'idée pénètre les esprits ; Le sentiment qui était d'abord un peu obscur et hésitant, reconnaissons-le, chez chacun de ceux qui avaient pris part à la tâche, devient plus précis, plus net, plus éclatant : chacun sent mieux quelle est sa part dans la gestion commune et par conséquent dans les responsabilités communes ; chacun sent mieux qu'il n'est plus un isolé, mais un associé, chacun sent mieux que sa journée n'est pas strictement finie ni sa tâche faite, de façon à se dire : « J'en ai assez ! » mais qu'il n'a jamais fini, parce que, pour le bien commun, il y a toujours quelque chose à faire.

Oui ! c'est cette merveilleuse éducation morale et sociale que vous vous êtes donnée à vous-même et qu'en même temps vous donnez en exemple aux autres, qui est le bienfait supérieur de votre œuvre »<sup>51</sup>.

---

49 *Op. cit.*, p. 185. Dans d'autres textes, nous retrouvons cette même idée avancée par Léon Bourgeois selon laquelle ces associations constituent par leur exemple une œuvre plus ou moins réalisée d'éducation sociale : voir *Discours de clôture du Congrès d'Éducation sociale*, p. 185 ou la *Conférence aux instituteurs et institutrices de la Seine*, p. 88.

50 Publié sous le titre « Puissance de l'idée de coopération », dans *La politique de la prévoyance sociale*, vol. 1, p. 110-125

51 *Ibid.*, p. 118.

Comme toutes les formes d'éducation sociale, celle que les coopérateurs se donnent à eux-mêmes est rattachée au principe premier de l'individu associé, combattif du principe de « l'individu isolé » du libéralisme. Léon Bourgeois retrouve également Ch. Gide avec cette idée que les coopératives exercent une action morale.

### **Les conditions du succès des institutions de l'éducation sociale**

Si les écrits de Léon Bourgeois ne contiennent pas d'étude des processus sous lesquels l'éducation sociale produit les effets attendus en ce qui concerne la formation de « l'être social », nous ne considérons pas pour autant que « l'alchimie était supposée devoir se faire de manière quasi automatique » comme le soutient Laot<sup>52</sup>. En effet, en lien avec la grande attention qu'il porta à l'éducation sociale dans ses mises en œuvre concrètes, Léon Bourgeois souligne les conditions favorables pour que les institutions d'éducation sociale atteignent leur but. Précisons toutefois que lorsque Léon Bourgeois aborde cette question, son raisonnement porte sur l'ensemble des associations pour l'âge de l'enfance et de l'adolescence, couvrant l'instruction populaire comme l'éducation sociale à proprement parler. Car l'important à ses yeux est ce milieu de vie dans lequel l'enfant ou l'adolescent va pouvoir former aussi bien sa raison que son sentiment et sa volonté d'être social. Quelles sont les conditions de succès de ce milieu de vie dont il cite l'exemple anglais que l'on appelle là-bas « Le Palais du peuple »<sup>53</sup>?

Nous en distinguerons deux sortes : la première recouvre l'indépendance des associations par rapport à l'État. Ce qui ne veut pas dire qu'elles n'y sont pas reliées, mais sur la base de leur existence indépendante. La seconde concerne l'adéquation de ces associations avec les désirs et les intérêts des enfants et des adolescents.

#### *L'indépendance des associations*

Lorsqu'il aborde les conditions de succès des associations destinées à créer ce milieu de vie autour et après l'école afin que l'enfant puis l'adolescent y deviennent par la raison, le sentiment et la volonté un « être social », Léon Bourgeois souligne souvent l'indépendance financière qu'elles doivent assumer et rechercher :

« Tout d'abord, il y a la question de l'argent. L'argent, n'allez pas le demander d'abord à l'État. Demandez-lui-en un peu, parce que ce ne serait pas l'État si on ne lui demandait pas d'argent. Mais demandez-lui de l'argent pour une chose déjà existante : ne lui demandez pas de se substituer à vous, de créer l'œuvre à votre place. De même pour les communes et pour les départements. Que des groupes de bons et libres citoyens se forment pour organiser la petite association, et que tous les autres citoyens viennent les aider. (...) Formez d'abord solidement le noyau des souscripteurs volontaires. C'est alors que vous pourrez demander le concours de la commune, du département et de l'État (...) Constituons de petits fonds locaux, faisons vivre notre œuvre avec nos propres ressources et conti-

---

52 *Op. cit.*, p. 99

53 Bourgeois L., *Le lendemain de l'école*, dans *L'éducation de la démocratie française*, p. 211-212.

nuons de la faire marcher au besoin avec les cotisations de ceux qui en profitent »<sup>54</sup>.

Ce principe de l'indépendance financière de l'association est conforme à la présence qu'elle a dans le solidarisme de Léon Bourgeois. Cette présence n'exclut pas l'État mais son rôle est subsidiaire. L'indépendance de ces associations qui fondent sur les territoires ruraux ou urbains ces « petites maisons communes », n'est pas seulement financière, elle concerne aussi leurs programmes.

« D'abord, la liberté à la base. Liberté complète pour les organisateurs ; pas de mainmise sur eux. Il faut qu'un groupe soit libre de faire ce qu'il juge convenable, que personne ne lui demande pourquoi il s'y prendra de telle ou telle façon : l'on jugera simplement les résultats. Il ne faut aucune ingérence, et surtout il faut se garder de demander à l'Administration ce qu'elle-même ne saurait vous donner (...) Qu'on n'impose pas de Paris des programmes spéciaux ! Qu'on ne dise pas : Vous donnerez tant de leçons, vous les ferez de telle façon ; ce qu'il faut ici ou là, vous n'en savez rien, ni personne ne le sait. Il faudra de la physique dans ce pays-ci, de la chimie dans celui-là, ici de la botanique, là de la zoologie : que sais-je ? Tout doit être infiniment souple, variable, suivant les besoins, les mœurs, les conditions locales de travail, de la culture ou de l'industrie »<sup>55</sup> ;

L'indépendance des associations de l'instruction populaire et des institutions d'éducation sociale prévient le double écueil de « l'État isolé », celui de lui demander des moyens sans fin qu'il n'a pas ou celui de se voir imposer ses vues ou ses plans.

### *Une nouvelle pédagogie*

Les conditions de succès ne concernent pas seulement les relations des associations avec le niveau méta-institutionnel, celui de la fabrique des lois, elles concernent également les liens avec les jeunes auxquels leur action est destinée.

L'instruction et les actions qu'elles proposent doivent être intéressantes pour les jeunes et, notamment, renouvelées :

« D'autre part faisons en sorte que nos associations soient intéressantes. Il faut renouveler et varier incessamment notre œuvre pour que nos enfants s'y attachent : ils ont besoin qu'on aille au-devant de leur curiosité, de leurs désirs, de leurs intérêts. Il faut surtout que nous allions au-devant de leurs intérêts ; il ne faudrait pas répéter l'année prochaine ce qui a été fait l'année précédente, parce que, si nous recommençons, les anciens diront aux nouveaux venus : c'est toujours la même chose. Je dirai volontiers : continuité des ressources financières, discontinuité des ressources intellectuelles, voilà le secret de la continuité dans le succès »<sup>56</sup>.

---

54 Bourgeois L., *Le lendemain de l'école*, dans *L'éducation de la démocratie française*, *Op. cit.* p. 209-210.

55 *Ibid.*, p. 216-217.

56 *Ibid.*, p. 210.



Cette idée fondamentale selon laquelle l'éducation sociale déclenche par les actions qu'elle propose et auxquelles elle « mêle » les jeunes, un effet sur leur sentiment et sur leur volonté afin de créer une habitude de solidarité, est associée aux désirs et aux intérêts en tant que conducteur de ce mécanisme bien plus qu'à la raison. C'est ici le fondement spinoziste du solidarisme que Léon Bourgeois revendique :

« Ce qu'il faut, disent-ils (les Anglais) toujours, c'est apprendre aux jeunes gens à agir, et ils appliquent cette parole si vraie de Spinoza que j'ai déjà citée : 'Une passion ne se combat que par une autre passion' (...).

Messieurs, c'est par ces derniers mots que je résume cette longue causerie. Notre but, c'est de donner de nobles passions aux jeunes gens. Oui, donnez-leur celle du vrai et du beau, celle de la Patrie, celle de l'humanité. Ce n'est pas par l'instruction purement et simplement que vous devez chercher à retenir ces jeunes gens : votre but est plus haut, il faut leur apprendre à sentir, à vivre d'une certaine manière, pour une certaine destinée. Qu'ils sachent ce que la société leur doit, et qu'ils sachent aussi ce qu'ils doivent à la société. Qu'ils aient la passion de s'acquitter envers elle... Voilà la saine passion qu'il faut leur donner... et pour cela il faut et il suffit que nous en ayons nous-mêmes une assez forte, assez profonde, assez débordante, pour pouvoir leur en communiquer le surplus ! »<sup>57</sup>

Pour les citoyens engagés dans ces œuvres, la condition du succès est que cet engagement ne repose pas seulement sur la science et la raison avec lesquelles ils peuvent faire partager les lois de la solidarité naturelle, mais également qu'ils soient mus par les désirs et la passion en excès d'une mutuelle justice. Une telle approche invite à une nouvelle pédagogie qui n'est plus celle du cours magistral et de son professeur en chaire, car elle renverse les choses en considérant d'abord les intérêts et les désirs des jeunes pour s'y adapter :

« Il y a un certain nombre de départements où l'on a adopté un système excellent : on a réuni les élèves inscrits et on leur a dit : que voulez-vous que nous vous enseignons ?... On ne leur a pas assigné un programme. Ce n'est pas le professeur qui monte en chaire et qui dit : « Voilà le cours qu'il vous faut suivre !... Tout au contraire, le professeur a dit : vous êtes 25, 30, 40, 50, de toutes professions, avant d'entamer ce trimestre de cours, je voudrais savoir ce que vous voulez que je vous apprenne, pour que je puisse préparer et graduer mon cours. Et, dans les départements où cette consultation a eu lieu, on a remarqué ceci : c'est une constatation que j'emprunte au rapport de M. Édouard Petit : « La proportion des élèves présents au cours a été beaucoup plus grande que dans les départements où les cours ont été codifiés sans le consentement des auditeurs »<sup>58</sup>.

### **La « science de l'éducation sociale » pour remède au problème social**

Après avoir largement mobilisé l'œuvre de Léon Bourgeois afin d'éclairer la place qu'y tient l'éducation sociale, précisant à la fois ses applications sociales et ses conditions de succès, nous allons dans la quatrième et dernière partie de cette étude indiquer comment, aux yeux de

---

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 222-224.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 218-219.

Léon Bourgeois toujours, l'éducation sociale apporte une réponse à la question sociale de son temps. Pour ce faire, nous allons nous tourner vers un texte relativement tardif de Léon Bourgeois, puisqu'il s'agit de son discours d'ouverture du deuxième Congrès national d'Éducation sociale qui s'est tenu à Bordeaux en octobre 1908<sup>59</sup>.

*La « science de l'éducation sociale »*

Dans ce texte, Léon Bourgeois introduit une nouvelle formulation au sujet de l'éducation sociale en en faisant « la science sociale »<sup>60</sup> à même de résoudre l'équation du problème social de son temps.

Les associant au déclassement des « anciens pouvoirs régulateurs » fondés « sur une autorité extérieure (la religion) », sans que de nouveaux pouvoirs régulateurs de l'action humaine les aient remplacés, les symptômes du mal social sont, aux yeux de Léon Bourgeois, « dans tous les pays, la criminalité du jeune âge, l'alcoolisme et, particulièrement dans le nôtre, la dépopulation »<sup>61</sup>.

Renvoyant au premier Congrès d'Éducation sociale qui s'est tenu huit ans plus tôt à Paris, Léon Bourgeois exprime l'équation que ce dernier a posé afin d'être à même de pouvoir résoudre le problème social :

« Dans quelles conditions un individu doit-il être placé vis-à-vis de la société, ou plus exactement dans quelles conditions réciproques, les individus, vivant en société, doivent-ils être placés les uns vis-à-vis des autres pour vivre sous le régime de la justice, c'est-à-dire pour que leur soit assuré ce premier bien social, la justice, sans laquelle la liberté, la paix, l'ordre, l'harmonie, aucun des autres biens sociaux ne peut exister ? »<sup>62</sup>

Alors, Léon Bourgeois fait état des travaux de ce premier Congrès ainsi que des discussions qui l'ont suivi au sein de la Société d'éducation sociale et de l'École des hautes études, pour témoigner qu'une doctrine s'est peu à peu collectivement construite pour aboutir « à la définition de l'homme social »<sup>63</sup> :

« Nous n'avons pas aujourd'hui à reprendre ces discussions. Nous nous adressons à ceux qui reconnaissent avec nous que l'être humain n'est point un individu isolé; mais un associé de fait des autres hommes que l'effort de notre conscience est de transformer cette association de fait, inévitable, mais née des hasards de la force, en dehors de toute idée première de justice, en une association de droit, volontaire, réfléchie, librement consentie et dont la règle sera précisément la mu-

---

59 Bourgeois L., *Le problème social, dans La politique de prévoyance sociale*, vol. I, *Op. cit.*, p. 11-25.

60 *Ibid.*, p. 24.

61 *Ibid.*, p. 13.

62 *Ibid.*, p. 15.

63 *Ibid.*, p. 16. Se confirme ici que le solidarisme ne saurait tenir ni dans l'ouvrage *Solidarité* ni même dans les applications sociales nombreuses que Léon Bourgeois lui donna, mais qu'il constitua un mouvement de pensée dont la force fut de se nourrir de nombreuses discussions. Rajoutons qu'elles se tinrent aussi au Musée social, aussi bien au niveau de ses principes que de ses applications.

tuelle et équitable réciprocité des droits et des devoirs où chacun soit prêt à acquitter sa part dans la dette sociale qui pèse à des degrés divers sur tous les hommes, et à supporter la responsabilité sociale de chacun de ses actes, responsabilité corrélative à sa liberté »<sup>64</sup>.

En une dernière fois, nous retrouvons exprimé le principe premier de l'individu associé, dans sa dénonciation de l'individu isolé du libéralisme et dans sa fondation de la nouvelle doctrine solidariste. Et de poursuivre en indiquant la tâche déjà commencée mais surtout à continuer, en particulier lors de ce deuxième Congrès, qui est celle de « la science de l'éducation sociale » :

« Et le premier objet de la science de l'éducation sociale sera précisément d'analyser et de définir ces charges, ces responsabilités sociales qui naissent pour chacun de nous, soit de nos actes personnels, soit de notre qualité de membres de la mutualité sociale et qui sont le rachat de notre liberté »<sup>65</sup>.

Cette science de l'éducation sociale vise à répondre au problème social dont les déclinaisons listées par Léon Bourgeois sont très nombreuses ; l'une de celle-ci est mise en avant par Léon Bourgeois :

« Enfin, ne se pose-t-il pas, sous une forme particulièrement délicate, en ce qui touche la condition des femmes, c'est-à-dire dans un domaine où subsiste peut-être la plus forte proportion d'injustices devenues inconscientes ? »<sup>66</sup>

Il suffit alors de regarder les séances du programme de travail du Congrès de Bordeaux pour se rendre compte que la science de l'éducation sociale souhaite répondre à l'ensemble du problème social et que, ce faisant, elle recouvre l'intégrale des applications du solidarisme.

#### *La réponse au problème social dans sa dimension économique*

Dans cette dernière section, nous abordons une dimension particulière du problème social, celle qui a trait à son niveau économique car, comme le souligne Léon Bourgeois, c'est là où il est le plus « aigu et douloureux » :

« Messieurs, parmi ces problèmes, il en est un qui entre tous travaille nos consciences et, à certains moments tragiques, déchire nos cœurs. C'est le problème économique proprement dit, qui est le point aigu et douloureux sur lequel doit se porter surtout l'effort de l'éducation sociale ».

Si comme nous l'avons souvent souligné, l'éducation sociale accorde une place essentielle au sentiment afin de faire advenir l'homme social, celle-ci reste adossée à la raison pour résoudre l'équation du problème social et, tout particulièrement, lorsqu'il se pose au niveau économique :

---

64 *Ibid.* p. 16.

65 *Ibid.*, p. 17.

66 *Ibid.*, p. 18.

« Ici, sans doute, notre étude doit redoubler d'attention, d'impartialité, de sûreté scientifique, tout imprégnée qu'elle soit d'un sentiment d'humanité qui crie en nous plus fort que la voix même de la science. Plus nous sommes troublés par la détresse et la misère humaine, incapables de répéter ce mot « Les déshérités » sans penser avec angoisse qu'il exprime une cruelle réalité, plus il nous faut chercher ailleurs que dans le sentiment la solution du problème.

Ce n'est pas une question de charité, répétons-le sans-cesse, c'est une question de justice »<sup>67</sup>.

La science de l'éducation sociale apporte sur le problème social pris au niveau économique un double démenti, au libéralisme et au collectivisme. Voyons d'abord le démenti apporté au libéralisme et à sa libre « lutte » de la « concurrence » :

« On dit encore que la société actuelle est suffisamment régie par les règles de la justice, puisqu'elle garantit en somme l'égalité de liberté pour tous.

Nous ne croyons pas, Messieurs, qu'il y ait actuellement dans l'ordre économique égalité de liberté pour tous. Il y a liberté jusqu'au privilège pour quelques-uns. Il y a absence de liberté jusqu'à l'oppression pour un trop grand nombre.

Et c'est précisément à cet état de choses que l'éducation sociale doit et, suivant nous, peut apporter le remède nécessaire. Le remède, c'est de transformer l'interdépendance fatale, aveugle et inégale qui résulte des vieux errements sociaux, en une interdépendance volontairement et rationnellement établie sur le respect égal des droits égaux de tous »<sup>68</sup>.

Et ce remède doit alors pour Léon Bourgeois éviter l'autre lutte, non plus la lutte de la concurrence mais la lutte des classes dont la finalité est l'installation de l'État au-dessus des libertés individuelles par la collectivisation des moyens de production :

« Nous ne croyons pas que l'on puisse jamais, par des arrangements d'autorité, par l'intervention de l'État, régler la distribution du travail et du profit. La liberté, comme la propriété, est la condition de tout progrès individuel et collectif, et si l'association doit se substituer à la lutte entre les hommes, c'est une association entre hommes libres »<sup>69</sup>.

Et Léon Bourgeois de renvoyer dos à dos libéralisme et collectivisme :

« Qu'une liberté quelconque poussée à l'excès produise des effets injustes, liberté du travail ou liberté du capital, peu importe il y a injustice, il y a obligation de la réparer, et si ces effets injustes dépendent de la solidarité inévitable des membres de la société, c'est-à-dire d'une cause sociale, c'est à l'ensemble des intéressés, c'est-à-dire à la loi commune consentie par tous qu'il appartient, de les réparer »<sup>70</sup>.

---

67 *Ibid.*, p. 19.

68 *Ibid.*, p. 21

69 *Ibid.*, p. 22

70 *Ibid.*, p. 22

Toutefois, s'il y a une symétrie au niveau intellectuel, il n'y en a pas en ce début de XXe siècle au niveau des faits où dominant le libéralisme et les injustices liées à la domination du capital. C'est pourquoi les remèdes proposés sont les remèdes à apporter à la domination du capitalisme libéral :

« Il ne suffit pas que l'on prononce très haut et très sincèrement le grand mot de liberté, il ne suffit pas qu'une loi nous dise les hommes sont libres. C'est la réalité de cette liberté qu'il faut assurer. Et si l'exercice en est, en fait, empêché, supprimé souvent par ce que l'on appelle trop aisément les fatalités naturelles et économiques, l'obligation existe pour l'ensemble des associés de réagir par un effort commun de justice et de solidarité contre ces causes de désordre dont la fatalité n'est bien souvent qu'apparente et dont la masse redoutable se désagrègera bien vite dès que la prévoyance et l'association des faibles seront organisées, les libertés syndicales assurées, la mutualité de l'épargne et du crédit constituée par des lois de large esprit social »<sup>71</sup>.

Texte remarquable en tant qu'il pose les trois piliers d'une économie sociale : la prévoyance sociale assurant les risques sociaux, les libertés syndicales assurées et limitant la puissance du capital, les banques coopératives mutualisant épargne et crédit.

Nous avons là les trois piliers de l'État social (terme utilisé par Bourgeois dans ce texte) qui assure la régulation d'une économie dont les libertés des associés sont réglées par la justice de chacun envers tous. Beau programme de l'éducation sociale qui se construira au milieu du XXe siècle :

« C'est vers ce but que s'oriente la discipline naissante que nous appelons l'éducation sociale. Elle vise à créer un moi nouveau, le moi qui ne se posera plus tout seul, qui ne parviendra plus à se concevoir sans se concevoir partie d'un tout »<sup>72</sup>.

Ce magnifique texte se termine par un dernier renvoi dos-à-dos du libéralisme et du collectivisme<sup>73</sup> :

« Considérant ce que doit être, selon la justice, une société d'hommes libres et conscients, nous disons nous, simplement à chacun selon ses droits d'associé.<sup>74</sup>

Ce simple énoncé de la forme la plus élémentaire de la justice l'association entre hommes libres sur le pied d'égalité paraît, aux socialistes, suspect d'esprit conservateur. Ils se trompent nous ne conservons pas l'égoïsme.

---

71 *Ibid.*, p. 22-23.

72 *Ibid.*, p. 24.

73 Par rapport au socialisme et au collectivisme, la pensée de Léon Bourgeois semble avoir évolué avec les évolutions de son époque. Si dans son discours « La coopération et l'idéal social » du 18 juin 1896 au banquet de la Chambre consultative des Associations ouvrières de production, il utilise le mot socialisme au pluriel et rejette seulement le collectivisme comme l'une des doctrines du socialisme, dans son discours d'ouverture du deuxième Congrès d'Éducation sociale, il confond sous un même terme socialisme et collectivisme.

74 Souligné par Léon Bourgeois.

Inversement, il paraît, à certains économistes, entaché de complaisance pour la révolution sociale. Ils se trompent aussi la révolution que nous souhaitons part de la conscience humaine et aboutit, par la loi, volonté commune des hommes éclairés, à la justice sociale »<sup>75</sup>.

Et cette feuille de route de l'éducation sociale ne s'arrête pas aux frontières nationales :

« L'objet dernier de la science sociale est de créer dans le monde une force d'organisation qui en assure l'unité harmonieuse et le développement pacifique dans la liberté.

Nous croyons que c'est par l'éducation sociale seulement que cet objet pourra être réalisé. Nous croyons que ce développement ne peut être obtenu que par la liberté, mais qu'il n'y a pas de liberté réelle en dehors d'une mutuelle justice »<sup>76</sup>.

Il convient de mettre en résonance cette échelle du monde avec la formule de « libération universelle » que Léon Bourgeois utilisa dans son discours de clôture du premier Congrès d'Éducation sociale, en parlant des ouvriers coopérateurs ou syndiqués :

« Et qu'est-ce qu'ont fait, de leur côté, tous ces ouvriers, tous ces travailleurs, peut-être plus méritants encore que tous les autres, quand ils ont constitué toutes ces sociétés, toutes ces associations que nous avons passées en revue, ces mutualités, ces coopératives, ces syndicats, dans lesquels, encore obscurément, avec des difficultés de tous les jours, avec des ignorances inévitables, ils cherchaient à faire profiter leurs camarades, ceux qui les entouraient, en même temps qu'eux-mêmes, du bien social ? Ils avaient, eux, je le disais, plus de mérite que personne, car, pour eux, il s'agissait, non plus seulement d'un enseignement par la parole, mais d'un exemple à donner par leurs actes, par leur vie elle-même ; il leur fallait, du même coup, gagner le pain quotidien et enseigner le devoir social ; il s'agissait de faire de leur modeste instrument de travail personnel l'instrument de libération universelle. (Salve d'applaudissements.) »<sup>77</sup>.

Revenons à son discours prononcé en ouverture du deuxième Congrès d'Éducation sociale qui se termine par une mise en garde contre le collectivisme comme un mauvais remède à apporter au problème social sur le plan économique :

« A quoi servirait d'avoir socialisé par quelque immense coup de force la masse des choses, si les hommes restaient divisés, ennemis, se déchirant devant ce bloc de trésors. Ce ne sont pas les biens, ce sont les esprits et les consciences des hommes qu'il s'agit de socialiser.

Une fois éveillée au sens de la justice sociale, laissons marcher librement la personne humaine elle fera son devoir »<sup>78</sup>.

---

75 *Ibid.*, p. 23-24.

76 *Ibid.*, p. 24-25.

77 Dans *Solidarité*, *Op. cit.*, p. 225.

78 *Op. cit.*, p. 25.

## Conclusion

Quel bilan tirer de l'éducation sociale après en avoir restituées les diverses facettes qu'elle recouvre dans le solidarisme de Léon Bourgeois ?

Nous commencerons par la colonne de l'actif. Le prisme de l'éducation sociale a comme premier avantage de faire ressortir la primauté du principe de l'individu associé dans la doctrine solidariste de Léon Bourgeois. Pas une des applications de l'éducation sociale qui n'échappe à son adossement en opposition au principe libéral de l'individu isolé. Il y a là pour nous un enjeu théorique majeur tant ce principe premier de l'individu associé assure une solidité conceptuelle à l'architecture intellectuelle du solidarisme et, au-delà, à la science sociale qu'il invite à bâtir.

Le deuxième élément à l'actif est la prépondérance des organisations en tant que milieu de vie que l'éducation sociale établit afin d'opérer une transformation sociale. Si le plan de la doctrine commune, de son enseignement est une condition nécessaire, car il « marque le chemin de la révolution à accomplir », il reste très insuffisant aux yeux de Léon Bourgeois car c'est par le sentiment, la passion que se produit l'essentiel, c'est-à-dire le changement des volontés et des habitudes. Dans ses discours en tant que président de la Ligue de l'enseignement, Léon Bourgeois se félicite des premiers développements des « institutions de l'éducation sociale » autour et après l'école, aux âges de l'enfance et de l'adolescence. Et encourage à continuer à les démultiplier. A ce niveau, il paraît important de souligner que l'éducation sociale doit mêler ces jeunes aux associations qui se développent, mutuelles, coopératives ou syndicats en tant qu'elles constituent « une école de la solidarité ».

Le troisième élément à l'actif, dans le prolongement du deuxième, est l'élargissement de l'éducation sociale aux institutions de la vie professionnelle à l'âge adulte. Se joue ici le remède au problème social à son niveau économique. Trois grandes institutions sont mises en avant : celles de la prévoyance sociale, celles des syndicats et, enfin, celles des banques mutualistes. L'éducation sociale porte une transformation des institutions de l'économie de telle sorte que les libertés individuelles y soient réglées par les conditions de la justice pour tous.

D'autres éléments rencontrés peuvent également être rangés à l'actif du bilan. L'idée que le traitement du niveau économique relève d'une science sociale dont le principe premier et unitaire est celui de l'individu associé. L'idée que l'horizon de l'équation du problème social est celui du monde et, donc, que des organisations doivent travailler à ce niveau pour y établir la justice comme condition à la fois des libertés individuelles et de la paix. Enfin, que l'économie sociale ne se limite pas aux mutuelles, coopératives et associations mais intègre les syndicats.

En ce qui concerne le passif du bilan, nous pouvons commencer par l'envisager à partir des critiques que suscita l'éducation sociale auprès des socialistes de l'époque. Ainsi, Georges Sorel, théoricien du syndicalisme révolutionnaire, écrit-il en 1907 :

« Il ne manque pas de gens très intelligents pour s'imaginer que les conceptions socialistes et révolutionnaires ne sont qu'un accident que pourraient écarter de meilleurs procédés à établir dans les rapports entre les classes. Ils croient que le monde ouvrier comprend tout entier l'économie sous l'aspect du devoir et se per-

suadent qu'un accord se ferait si une meilleure éducation sociale était donnée aux citoyens »<sup>79</sup>.

Cette critique serait définitive si l'éducation sociale chez Léon Bourgeois se réduisait à une éducation morale, voir à un enseignement moral. Elle est, comme nous l'avons montré, bien davantage. Néanmoins, cette critique soulève la question du rapport de force comme nécessaire pour que de nouvelles institutions puissent advenir en raison de la conflictualité des intérêts.

Comme a pu le dire Vincent Peillon<sup>80</sup>, les lois sociales en France, l'État providence, les services publics doivent plus au solidarisme qu'à Marx ou Tocqueville. Toutefois, pour ne pas emprunter le chemin de la révolution violente de l'appropriation collective des moyens de production, le chemin de la troisième voie ne peut installer ses nouvelles institutions sans considérer la question de la lutte liée à la conflictualité des intérêts. Là réside l'angle mort de l'éducation sociale dans le solidarisme de Léon Bourgeois.

---

79 Cité par Laot F., *Op. cit.*, p. 99-100.

80 Faut-il brûler François Furet ?, *L'Obs*, 29 août 2008, <https://bibliobs.nouvelobs.com/essais/> (consulté le 10 décembre 2020).